

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA08-10-0010-1

RÈGLEMENT RGCA14-10-0008-1

RÈGLEMENT RGCA01-10-0001-9

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2016, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

RGCA08-10-0010-1 soit le Règlement modifiant le Règlement sur la propreté et les nuisances afin d'ajouter des articles concernant les nuisances.

RGCA14-10-0008-1 soit le Règlement modifiant le Règlement relatif aux règles applicables dans les bibliothèques afin d'ajouter des interdictions.

RGCA01-10-0001-9 modifiant le Règlement RGCA01-10-0001 de régie interne du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin d'apporter des précisions à la Section 6 - Période de questions du public.

Ces règlements entrent en vigueur immédiatement et sont déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être consultés.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord,
ce 22 novembre 2016.

La secrétaire d'arrondissement,
Marie Marthe Papineau, avocate